Orpi

Honoraires au *1er Janvier 2026*

Honoraires de transaction TTC à la charge du Vendeur*

***calculés sur le prix de vente**

Prix de vente	Habitation /Terrain
Jusqu'à 50 000 €	10 % TTC maximum
De 50 001 € à 150 000 €	8 % TTC maximum
De 150 001 € à 250 000 €	7 % TTC maximum
De 250 001 € à 400 000 €	6,5 % TTC maximum
De 400 001 € à 550 000 €	6 % TTC maximum
Au-delà de 550 000 €	5,50 % TTC maximum

Honoraires de location TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Honoraires d'entremise et de négociation	Forfait 200 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Dans la limite de 8,07 / 10,09 / 12,10 € m² de surface habitable en fonction des zones	*Dans la limite de 8,07 / 10,09 / 12,10 € TTC / m² de surface habitable en fonction des zones.*
Etat des lieux location nue / meublé	*Dans la limite de 3,03 € TTC / m² de surface habitable*	*Dans la limite de 3,03 € TTC / m² de surface habitable*

Honoraires de Gestion TTC

6 % TTC en solution Bronze et 9 % TTC en solution Or
Garantie des Loyers impayés : 3.00%TTC des sommes encaissées

Honoraires Evaluation écrite TTC

Pour utilisation juridique : 250 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI JSI Chartrons - SARL au capital de 10 000 € - 13 rue Camille Godard 33000 BORDEAUX - (succursale située : 85 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX) - RCS BORDEAUX 538 041 492
Carte professionnelle T/G n° CPI 3301 2017 000 022 963 délivrée par la CCI de BORDEAUX - Garantie SOCAF – 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - N° d'Adhérent 29 119

La délivrance d'une note est obligatoire.